



## Interview



### « L'efficacité des fonds doit s'améliorer »

**E & C :** Deux mesures simples permettraient de « faire exploser l'efficacité des fonds alloués à la formation », dites-vous. Quelles sont-elles ?

**N. W. :** Premièrement, l'apport par tout salarié ou chômeur demandant une formation, d'un chèque de caution, non encaissé, équivalent à 10 % du montant de la formation ! Lorsqu'un apprenant paye sa formation de sa poche, son taux d'assiduité en cours est deux fois supérieur à celui d'un apprenant dont la formation est payée par son employeur. Et il est quatre fois supérieur à celui des chômeurs dont la formation est prise en charge par Pôle Emploi.

Le système actuel de formation continue déresponsabilise le stagiaire : s'il ne suit pas sa formation, il n'est jamais sanctionné ni par son entreprise, ni par Pôle Emploi. Le chèque ne serait encaissé que si la présence du stagiaire aux cours est inférieure à 80 %, sans aucune excuse valable. Cette mesure ne sanctionnerait pas les plus démunis : il ne s'agit pas d'une participation à hauteur de 10 % du coût de la formation, mais d'un chèque de caution non encaissé.

**E & C :** Quelle serait votre seconde mesure ?

**N. W. :** Créer une aide fiscale à la formation, sous la forme d'un crédit d'impôts de 50 % de l'investissement réalisé pour les particuliers qui font l'effort de se former en collectif et de se déplacer dans des centres pour que les heures coûtent moins cher ! Ce sont les seuls qui, aujourd'hui, ne reçoivent aucune aide, alors qu'ils sont les plus méritants. En effet, si vous êtes salarié, votre employeur prend votre formation en charge, si vous êtes chômeur, c'est Pôle emploi, et si vous êtes un particulier qui prend des cours particuliers à domicile, alors vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % au titre des services à la personne. Mais si un particulier souhaite profiter de tarifs raisonnables en prenant des cours collectifs et en se donnant la peine de se déplacer dans un centre de formation, alors il est tout simplement laissé pour compte ! Personne ne le financera. Ni Pôle emploi, ni l'employeur, ni l'État sous forme de déduction d'impôts. Ceci est une injustice.

PROPOS RECUEILLIS PAR L. G.